

## **Une privatisation de plus !**

Nous avons appris dans la presse le choix du Maire de sous-traiter le contrôle du stationnement à une entreprise privée : la société Streeteo. L'adjoint à la sécurité et au stationnement explique cette décision par le départ de 2 agents municipaux. Mauvais choix ! La collectivité aurait pu recruter ce personnel manquant, au lieu de cela, elle fait appel à cette filiale du groupe Indigo très critiquée à Paris pour des couacs techniques, des contrôles fictifs, des amendes envoyées par erreur. Depuis début Avril, 3 employés de Streeteo remplacent des agents municipaux. Une sous-traitance partielle d'un service public avant un passage annoncé au privé l'année prochaine.

Depuis le début de son mandat, Crescent Marault refuse d'investir dans le renouvellement du matériel et de recruter le personnel qualifié en nombre suffisant pour que les services en régie (service fourni par les employés municipaux) fonctionnent convenablement. Il préfère sous-traiter à des entreprises privées : une partie de la collecte des déchets ou une partie de la maintenance des véhicules de la collectivité par exemple. C'est une stratégie : dégrader l'outil de travail et décourager les personnels pour ensuite légitimer un passage nécessaire aux sociétés privées. Nous ne cautionnons pas !

Nous préférons le fonctionnement en régie où la collectivité conserve l'entière responsabilité de sa gouvernance, la propriété des installations et le contrôle du tarif répercuté aux Auxerrois. Éclairés par l'exemple de nombreuses privatisations comme celles des autoroutes ou d'EDF, nous savons que les prix facturés aux usagers par des sociétés privées, malgré les promesses, s'avèrent plus élevés, car elles ne doivent pas seulement s'autofinancer, mais aussi rémunérer leurs actionnaires. Ainsi, les élus de la majorité de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ont confié, en juin 2022, la gestion de l'eau potable à un prestataire privé, en concession, pour une durée de 20 ans. La délibération précise l'enveloppe qui sera versée par la CAA pour participer aux travaux confiés au concessionnaire : 27 millions d'euros, hors travaux de renouvellement. Dans cette forme de délégation de service public, le concessionnaire avance les frais de mise en place du service et se rémunère par la perception de redevances sur les usagers. Le prix de l'eau va augmenter pour les usagers. C'est un très mauvais choix politique qui ne prend pas en compte les difficultés des ménages à faire face aux dépenses qui augmentent. Nous y sommes farouchement opposés ! D'autant plus que cette décision marque l'abandon d'une politique préventive de protection des captages d'eau où nous pompons notre eau potable. Politique préventive au point mort depuis 3 ans, à laquelle vient s'ajouter le non-renouvellement du contrat de la collectivité avec Bio Bourgogne.